

## Innovation majeure dans l'expertise du bâtiment : Lancement mondial du tout premier analyseur d'amiante portable

Fondis Electronic, leader français du marché de l'équipement portatif à destination du contrôle de l'environnement, des matériaux, et du diagnostic immobilier, lance le tout premier analyseur d'amiante portable baptisé « Phazir Amiante ». Ce nouvel équipement portatif représente une avancée majeure pour la recherche d'amiante dans le bâtiment en permettant la détection immédiate sur site. Il permet d'analyser rapidement et facilement des zones souvent difficiles d'accès ou cachées à l'intérieur d'un bien immobilier : canalisations (conduits de cheminées ou de ventilation), cloisons, flocages, calorifugeages, faux plafonds, revêtements de sol et couvertures/bardages.

Interdit en France depuis 1997, l'amiante est toujours présent dans les bâtiments construits avant cette date. Des dizaines de millions de mètres carrés de matériaux amiantés sont encore en place qu'il faut identifier. Environ 700.000 diagnostics amiante ont été réalisés en France en 2008 par quelques 8 000 opérateurs, le chiffre sera au moins équivalent en 2009 et les années suivantes. Jusqu'à aujourd'hui la seule méthode possible de détection procédait d'un prélèvement d'échantillons envoyé à un laboratoire. Cette méthode s'avérait limitative de part son coût et son caractère non exhaustif, chaque opérateur étant contraint pour des raisons économiques de limiter le nombre de prélèvements.

A cette occasion, Joël Le Chevalier, Président de Fondis Electronic a déclaré : « *Le lancement du tout premier analyseur d'amiante portable représente une avancée considérable pour le marché mondial du diagnostic immobilier. Cette nouvelle méthode permet de gagner en efficacité et en précision de part l'immédiateté de l'analyse et la multiplication possible des points de contrôle. Le nombre de travaux de rénovation énergétique à réaliser dans le cadre du Grenelle de l'environnement ne fera que multiplier le nombre de diagnostic amiante à réaliser.* »

Basé sur la technologie non destructive NIR (spectrométrie proche infrarouge), le « Phazir Amiante » identifie jusqu'à 6 formes minérales d'amiante et fournit des résultats fiables en moins de 7 secondes. Conçu avec une technologie propre, qui n'utilise que la lumière, le Phazir s'inscrit parfaitement dans la démarche de développement durable de Fondis Electronic. Le Phazir permet d'analyser rapidement tous les éléments du bâti sans aucune limitation, réduisant ainsi fortement le risque et sécurisant les diagnostics. L'amiante est une fibre minérale naturelle qui a été massivement utilisée pendant plus d'un siècle, dans des milliers de bâtiments à destination industrielle ou domestique, pour ses remarquables performances techniques associées à son faible coût.

L'analyseur lancé par Fondis, caractérisé par l'exhaustivité et l'immédiate d'analyse, devrait rencontrer un grand succès.

### CONTACTS

OFI PRIVATE EQUITY: Olivier Millet • +33 (0) 1 40 68 17 50 • [omillet@ofi-privateequity.fr](mailto:omillet@ofi-privateequity.fr)  
Jean-François Mallinjou • +33 (0) 1 40 68 67 94 • [jmallinjou@ofi-privateequity.fr](mailto:jmallinjou@ofi-privateequity.fr)

OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL  
1, rue Vernier 75017 Paris  
[www.ofi-pecapital.com](http://www.ofi-pecapital.com)

GRUPE OFI: Anne-Françoise Lacoste • +33 (0) 1 40 68 17 66 • [alacoste@ofi-am.fr](mailto:alacoste@ofi-am.fr)  
BRUNSWICK: Agnès Catineau • + 33 (0) 1 53 96 83 83 • [acatineau@brunswickgroup.com](mailto:acatineau@brunswickgroup.com)  
Benoît Grange • + 33 (0) 1 53 96 83 83 • [bgrange@brunswickgroup.com](mailto:bgrange@brunswickgroup.com)

## A propos du diagnostic technique amiante (DTA)<sup>1</sup>

**Une obligation légale** - Contrôler la présence d'amiante dans les habitations (maisons individuelles et appartements) est une obligation légale lors de la vente ou de la démolition d'un bien immobilier dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997. En cas de vente, le diagnostic est dit « de constat avant vente » et en cas de démolition, il est appelé « de repérage exhaustif ». L'expertise doit être réalisée par un professionnel du diagnostic immobilier suivant la procédure stipulée par la norme AFNOR NF X 46-020<sup>2</sup>.

**Une nécessité de santé publique** - Pourtant largement utilisée dans la construction pour ses qualités physiques, chimiques et son faible coût, l'amiante est un matériau dangereux pour l'être humain. Avec le temps, les fibres se désagrègent et se transforment en poussière hautement toxique pour les bronches et les poumons. L'amiante est responsable de maladies graves, voire mortelles, tant pour les occupants d'une habitation que pour les professionnels qui l'utilisent: asbestose, cancer du poumon ou mésothéliome.

(1) DTA : Diagnostic Technique Amiante. Le code de la Santé Public (article R1334-24) oblige le vendeur d'un bien immobilier construit avant le 1er juillet 2007 à réaliser un diagnostic immobilier afin de détecter la présence éventuelle de produits et matériaux contenant de l'amiante.

(2) Arrêté du 22 août 2002 d'après la norme AFNOR NF X 46-020 (Diagnostic amiante – Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis).

## > A PROPOS DE FONDIS

---

Créé en 1982 et basé à Guyancourt (78), Fondis Electronic est devenu depuis quelques années le leader français du marché de l'équipement portatif à destination de l'environnement, des matériaux, et notamment du diagnostic immobilier, via la distribution d'analyseurs portables à fluorescence X (XRF) de la marque Niton dont Fondis Electronic est le distributeur exclusif en France depuis 1998.

Fondis Electronic est bien positionné sur le marché du diagnostic environnemental en raison de la croissance du diagnostic immobilier et du contrôle environnemental soutenue par l'évolution de la réglementation et l'entrée en vigueur de nouveaux diagnostics immobiliers (diagnostic de performance énergétique depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 sur le marché locatif, diagnostic plomb sur le marché locatif depuis le 1<sup>er</sup> août 2008 et diagnostic électrique à la vente à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009). Fondis Electronic a réalisé un chiffre d'affaires en 2008 de 20,2 M€, en hausse de 9% par rapport à 2007. Depuis juin 2008, OFI Private Equity Capital est l'actionnaire majoritaire de Fondis Electronic.

## > A PROPOS D'OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL

---

OFI Private Equity Capital, société en commandite par actions cotée sur NYSE Euronext compartiment C (Code ISIN : FR00000038945 OPEC) est la société d'investissement de la société de gestion OFI Private Equity, qui investit en *equity* et en *mezzanine* dans des sociétés françaises, dont les valorisations sont comprises entre 15 et 75 millions d'euros, ayant déjà fait l'objet d'une première opération de capital transmission (LBO secondaire).

## CONTACTS

---

**OFI PRIVATE EQUITY:** Olivier Millet • +33 (0) 1 40 68 17 50 • [omillet@ofi-privateequity.fr](mailto:omillet@ofi-privateequity.fr)  
Jean-François Mallinjou • +33 (0) 1 40 68 67 94 • [jmallinjou@ofi-privateequity.fr](mailto:jmallinjou@ofi-privateequity.fr)

**OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL**  
1, rue Vernier 75017 Paris  
[www.ofi-pecapital.com](http://www.ofi-pecapital.com)

**GRUPE OFI:** Anne-Françoise Lacoste • +33 (0) 1 40 68 17 66 • [alacoste@ofi-am.fr](mailto:alacoste@ofi-am.fr)  
**BRUNSWICK:** Agnès Catineau • + 33 (0) 1 53 96 83 83 • [acatineau@brunswickgroup.com](mailto:acatineau@brunswickgroup.com)  
Benoit Grange • + 33 (0) 1 53 96 83 83 • [bgrange@brunswickgroup.com](mailto:bgrange@brunswickgroup.com)